

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Agriculture, des Ressources
Hydrauliques et de la Pêche

Institution de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur Agricoles



Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Université de Sousse



INSTITUT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE CHOTT MERIEM
30 OCT. 2023
DEPART 3156

Institut Supérieur Agronomique de Chatt – Mariem (ISA-CM)
Ecole Doctorale : Agronomie et Environnement

COMMUNIQUE

Renouvellement des inscriptions au Doctorat
en Sciences Agronomiques et Environnement (2023-2024)

Les doctorants inscrits au programme de doctorat en Sciences Agronomiques et Environnement dans les disciplines : Production et Biotechnologie Végétales ; Etudes des Paysages et Développement des Territoires ; Sol-Eau et Environnement ; Protection des Plantes et Environnement ; et Production et Qualité des Produits Animaux doivent renouveler leur inscription pour l'année universitaire 2023-2024 selon le calendrier indiqué ci-dessous :

- Deuxième & Troisième inscriptions : **avant le 10 novembre 2023**
- Première & Deuxième dérogations (quatrième & cinquième inscriptions) : **avant le 24 novembre 2023**
- Inscriptions dérogatoires (après la cinquième inscription) : **avant le 15 décembre 2023**

Les demandes de renouvellement des inscriptions doivent être déposées au bureau d'ordre de l'ISA CM. Elles doivent comporter les pièces suivantes :

- Formulaire de renouvellement de l'inscription pour l'année universitaire 2023-2024 ([site web de l'ISA-CM](#))
- Rapport d'avancement des travaux de thèse au cours de l'année universitaire 2022-2023, signé par le (s) directeur (s) de thèse ([site web de l'ISA](#)).
- Fiche du comité de suivi signée par tous les membres de ce comité ([site web de l'ISA-CM](#)) pour les renouvellements des inscriptions en 2^{ème} et 3^{ème} années.
- Fiche de suivi des études doctorales actualisée ([site web de l'ISA](#)).
- Les pièces justificatives (Attestations) des crédits complémentaires (cours & activités complémentaires) poursuivis au cours de l'année universitaire antérieure.
- Fiche de renseignement de l'Université de Sousse ([بطاقة الإرشادات الخاصة بالجامعة](#)).
- Copies des rapports des stages effectués au cours de l'année universitaire 2022-2023, avec une copie des pages du passeport (entrée/sortie).
- Demande motivée de dérogation signée (demandes de quatrième ou cinquième inscription) par le(s) directeur(s) de thèse.
- Attestations des inscriptions antérieures (demandes de quatrième ou cinquième inscription).
- Fiche de directeur de thèse ([site web de l'ISA](#)).

Les doctorants autorisés à se réinscrire par la Commission de Doctorat doivent payer les frais d'inscription de l'année universitaire 2023-2024 sur le site : <http://www.inscription.tn> et ce **avant le 31 décembre 2023**.

Directeur de l'ISA-CM

Directeur de l'Ecole doctorale